



**27^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation
islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -
ISESCO-**

RAPPORT FINAL

Rabat, Royaume du Maroc : 4-5 décembre 2006

Rapport final

Le Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a tenu sa vingt-septième session au siège permanent de l'Organisation, les 12 et 13 Dhul Qida 1427 H, correspondant au 4-5 décembre 2006. Les honorables membres du Conseil exécutif ainsi que leurs accompagnateurs ont été présents et pris part aux travaux de cette session, à l'exception des représentants de la République du Bénin, de la République de Djibouti, de la République du Soudan, de la République du Suriname, de la République du Sénégal, du Sultanat d'Oman, de la République Kirguizstan, de la République du Cameroun, de la République du Liban et de la République Fédérale du Nigéria. (Annexe 1 : liste des membres du Conseil exécutif présents ou leurs suppléants).

1. La séance d'ouverture s'est tenue en présence de Son Excellence Dr Mabrouk Ali Ghaid, Secrétaire général de la Commission nationale libyenne pour l'éducation, la culture et les sciences, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture et de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture.

Pour sa part, M. Mahmoud Farchidi, Ministre de l'Education au gouvernement de la République islamique d'Iran, président de la 8^{ème} Conférence générale, a tenu à adresser une allocution à la 27^{ème} session du Conseil exécutif à cette occasion.

Après lecture de versets du Coran, Son Excellence Dr Mabrouk Ali Ghaid, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique, a pris la parole pour saluer les membres du Conseil exécutif, en leur souhaitant plein succès dans leurs travaux. Dans son allocution, il a souligné la nécessité de promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations et la nécessité de mettre en exergue les valeurs que partagent l'humanité et souligné qu'il est prioritaire de faire face aux campagnes hostiles qui sont dirigées contre l'Islam et les Musulmans, appelant à cet égard à une renaissance globale du monde islamique, fondée sur l'autocritique et à une action déterminée pour atteindre le niveau de réussite escompté et permettre à la Oumma de retrouver sa place distinguée parmi les nations. Au terme de son allocution, le Président du Conseil s'est dit optimiste quant au succès des travaux de cette session et

remercié ses collègues, les membres du Conseil pour leur collaboration fructueuse. Il a également renouvelé ses remerciements et sa reconnaissance au Directeur général de l'Organisation pour les grands efforts qu'il déploie en vue de développer l'Organisation et d'en élever le rendement.

2. Son excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a, de son côté, prononcé une allocution où il a d'abord exprimé sa joie de tenir, pour la première fois, une session du Conseil exécutif au siège permanent de l'ISESCO, source de fierté pour tous et œuvre civilisationnelle, fruit des efforts de l'Organisation islamique. Par ailleurs, il a mis en relief les caractéristiques de la vingt-septième session du Conseil dans la mesure où elle coïncide avec la dernière année du Plan d'action triennal (2004-2006) et intervient juste avant l'adoption du nouveau Plan d'action (2007-2009). Cette session qui est considérée comme un prélude aux travaux de la neuvième Conférence générale se tient alors que l'Organisation poursuit son action à l'échelle internationale en vue de diffuser la culture du dialogue entre les cultures, l'alliance des civilisations et la cohabitation des peuples et des nations.

Le Directeur général de l'ISESCO s'est dit persuadé que les efforts concertés de la Direction générale, du Conseil exécutif et de la Conférence générale contribueront sans doute à la naissance d'une nouvelle Organisation et, par là même, à la modernisation de ses instruments de travail, au développement de sa performance et à l'extension de ses projets.

Le Directeur général a précisé que le projet de Plan d'action triennal 2007-2009 qui avait été examiné par le Conseil exécutif est considéré comme un événement sans précédent dans l'histoire de l'Organisation car il a été soumis au Conseil dans sa version presque finalisée lors de la session précédente du Conseil, c'est-à-dire à l'avant-dernière année du Plan d'action triennal, rappelant à cet effet que ce projet de Plan s'appuie sur les propositions des Etats membres, les décisions et les recommandations du Conseil exécutif, les expériences de terrain, accumulées par la Direction générale, considérant que ce projet qui sera soumis à la Conférence générale est le fruit du travail harmonieux entre la Direction générale de l'Organisation et du Conseil exécutif, saluant par là même M. le président et les honorables membres du Conseil.

3. Ensuite, les membres du Conseil exécutif et les participants ont effectué une visite aux différents pavillons du siège permanent de l'Organisation. En outre,

ils ont exalté les grands efforts consentis par le Directeur général en vue de la construction de cet édifice remarquable en un minimum de temps et à un coût raisonnable et lui ont réitéré leurs remerciements pour le travail accompli à cet égard.

4. Lors de la première séance de travail, le Président du Conseil exécutif a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du conseil, représentant des Etats suivants : le Royaume Hachémite de Jordanie, l'Etat de Qatar, la République du Bénin, la République islamique du Pakistan, la République populaire du Bangladesh et la République de Bahreïn. Ensuite, le Président du Conseil exécutif a présenté les Projets d'ordre du jour et du programme de travail organisant les travaux de cette session. Après délibérations, les deux projets ont été adoptés tels qu'annexés au présent rapport (Annexes : 2 et 3).
5. Le Directeur général a présenté son **Rapport sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 26^{ème} et 27^{ème} sessions du Conseil exécutif**, en commençant par rappeler l'événement majeur qui a marqué l'année en cours à savoir, l'inauguration du siège permanent de l'ISESCO. A cet égard, il a adressé ses remerciements et sa reconnaissance à leurs Majestés, Altesses, Présidents et Emirs des Etats membres. Au début de son exposé, il a rappelé la méthodologie adoptée par la Direction générale pour la mise en oeuvre des activités au titre de l'exercice courant, conformément aux orientations du Conseil exécutif et compte tenu des changements régionaux et internationaux. Il a précisé que l'ISESCO a programmé, au titre de cette année, quatre cent quatre-vingt quatorze (494) activités dans ses domaines de compétence : l'éducation, les sciences, la culture et la communication ainsi que la coopération arabe, islamique et internationale. La mise en oeuvre de ces activités se présente comme suit : quatre cents dix-sept (417) activités parmi celles programmées, soit un taux d'exécution de 84,4%, enregistrant ainsi un progrès notable en comparaison avec la troisième année du Plan d'action (2001-2003) dont les programmes mis en oeuvre n'ont pas dépassé trois cent trente quatre (334) activités. A cet égard, il a précisé qu'un montant de 11.106.636 \$US a été alloué à la mise en oeuvre de ces activités. La part de l'ISESCO s'y évalue à 4.490.300 \$US alors que la contribution des parties coopérantes a atteint 6.616.336 \$US.

Le Directeur général a rappelé que dans le cadre de ces programmes, l'Organisation a mis en oeuvre cent cinquante neuf (159) ateliers de travail et stages de formation tant sur le plan national que régional. De plus, l'ISESCO a tenu ou participé à la tenue de soixante-neuf activités sous forme de

conférences, colloques, réunions et séminaires internationaux régionaux spécialisés, notamment la **troisième Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**, qui a adopté un ensemble de stratégies, dont les plus importantes sont le **projet de plan d'action sur la prévention de l'émigration des compétences scientifiques des Etats du monde islamique** et le **projet de stratégie de développement de l'enseignement universitaire dans le monde islamique**. L'Organisation a également tenu la **7^{ème} Réunion du Conseil consultatif chargé de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle du monde islamique**, qui a approuvé un ensemble de documents, notamment le **projet de stratégie de la solidarité culturelle islamique**.

En vue de mettre en relief la richesse et la variété de la culture islamique, l'ISESCO a poursuivi la mise en œuvre de ses programmes relatifs à la **célébration des capitales de la culture islamique**. C'est dans ce cadre que **les villes d'Alep pour la région arabe, Tombouctou pour la région africaine et Ispahan pour la région asiatique, ont été célébrées capitales de la culture islamique pour l'année 2006**. Dans ce cadre, un ensemble d'activités éducatives, scientifiques et culturelles ont été réalisées.

Pour renforcer le rôle efficace assumé par l'Organisation dans les forums internationaux et régionaux, et pour promouvoir le dialogue et l'alliance des civilisations, l'ISESCO a tenu la **Conférence internationale sur les civilisations et les cultures humaines : du dialogue à l'alliance**. En outre, elle a pris part à la **Réunion des ministres de la culture des Etats arabes et d'Amérique du Sud**, à la **Conférence internationale sur le dialogue nord-sud sur la Méditerranée**, à la **deuxième Rencontre internationale des imams et rabbins pour la paix**, à la **Conférence internationale sur la liberté d'expression et le respect des religions** et à la **deuxième Rencontre internationale sur l'alliance des civilisations**.

L'Organisation a, par ailleurs, poursuivi l'intérêt qu'elle accorde aux musulmans et aux communautés musulmanes à l'étranger. Ainsi, elle a tenu la **septième Réunion du Conseil supérieur de l'éducation et de la culture en Occident**, la **quatrième Réunion des centres et associations culturels islamiques d'Asie du sud-est et du Pacifique** dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'action culturelle islamique en Occident. Ces activités qui ont bénéficié aux minorités musulmanes et aux musulmans d'Occident ont atteint le nombre de 34 activités.

Dans le cadre de l'assistance technique et matérielle apportée aux institutions et associations gouvernementales et non gouvernementales dans les Etats membres et aux musulmans dans les Etats non membres, l'ISESCO a consacré soixante-huit (68) soutiens techniques et financiers à ces institutions et quatre-vingt seize (96) bourses d'études.

En vue de conforter la place de l'ISESCO sur la scène internationale, la liste de la coopération arabo-islamique s'est allongée cette année avec la signature de huit (8) nouveaux accords de coopération, portant ainsi le nombre d'accords signés avec les organisations et les instances internationales et régionales, au mois de novembre 2006, à cent cinquante et un (151) accords de coopération. De plus, ont été tenues quatre-vingt (80) réunions de commissions mixtes et de coordination avec les organisations arabes, islamiques et internationales.

Dans le cadre du renforcement du rôle des bureaux régionaux de l'ISESCO, l'Organisation islamique a chargé les bureaux de Sharjah et de Téhéran de la mise en œuvre de 76 activités dont 32 réalisées par le bureau de Sharjah et 44 par le bureau de Téhéran. Consciente de l'importance d'élargir son rayonnement et de consolider sa position dans le système des Nations Unies, un accord de principe a été conclu avec le gouvernement autrichien pour l'ouverture d'un bureau régional de l'ISESCO à Vienne.

A l'issue de son exposé, le Directeur général de l'ISESCO s'est félicité du niveau de coopération des Etats membres avec l'Organisation et a souhaité que cette coopération soit consolidée sur le plan matériel et moral au service des questions de l'éducation, les sciences, la culture et la communication dans les Etats membres.

6. Au cours des débats, les membres du Conseil ont exprimé leurs remerciements et leur considération au Directeur général de l'Organisation islamique et ont exalté les réalisations importantes qui ont eu lieu dans l'intervalle entre les 26^{ème} et 27^{ème} sessions du Conseil exécutif. Ils ont ensuite fait état des observations suivantes:

- Poursuivre les efforts déployés en matière du dialogue des cultures et des civilisations.
- Renforcer les activités relatives à l'alphabétisation, en particulier parmi les femmes.

- Consacrer davantage d'activités à la protection de l'environnement et au développement durable dans le monde islamique.
- Continuer à accorder de l'intérêt aux programmes relatifs aux mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de rapprochement des maddahibs islamiques.
- Appeler à la tenue d'un colloque international sur l'évaluation des programmes éducatifs dans le monde islamique.
- Poursuivre les efforts de l'Organisation islamique au profit des musulmans en occident à travers la mise en œuvre de la stratégie de l'action culturelle islamique en occident.
- Renforcer l'intérêt accordé aux activités et programmes se rapportant aux sciences, à la recherche scientifique et technologique avancée dans le monde islamique.
- Appeler l'Organisation islamique à consacrer davantage d'activités à la sensibilisation aux dangers du Sida et la participation aux forums régionaux et internationaux consacrés à ce sujet.
- Accorder davantage d'intérêt au développement de l'enseignement originel dans les Etats membres, consolider sa position dans le système éducatif et assurer la formation de son personnel.
- Exhorter la Direction générale à généraliser les résultats et les recommandations issus des conférences et colloques internationaux tenus par l'Organisation islamique, aux parties compétentes dans les Etats membres pour en tirer profit.
- Appeler l'Organisation islamique à célébrer les femmes leaders dans le monde islamique, en reconnaissance du rôle de la femme dans la consolidation du développement durable dans les Etats membres.
- Appeler la Direction générale à poursuivre ses efforts dans la lutte contre les campagnes de dénigrement et de haine menées contre la religion et la civilisation islamiques et exploiter les supports de la communication de masse internationaux pour corriger l'image de l'islam et faire connaître les réalisations de l'ISESCO à cet égard.
- Exalter les efforts consentis par le Directeur général en vue de répondre de manière scientifique aux accusations dirigées contre l'Islam et les Musulmans.

- Consacrer des activités pour aider les Etats membres dans la gestion stratégique des programmes éducatifs, scientifiques et culturels.
- Appeler l'Organisation islamique à poursuivre ses activités relatives au renforcement de l'enseignement électronique et l'informatisation des programmes pédagogiques dans les Etats membres.

A la fin des délibérations, **le Conseil a adopté le rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation entre les 26^{ème} et 27^{ème} sessions du Conseil exécutif**, en prenant en considération les observations et les propositions des membres du Conseil et a recommandé à la 9^{ème} Conférence générale de l'ISESCO d'adopter ledit rapport.

7. Le Directeur général a présenté les rapports relatifs au **rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Al-Qods, de Palestine, de Bosnie-Herzégovine, de Somalie, d'Afghanistan et d'Irak**. Ces documents comprennent le bilan des réalisations de l'ISESCO en faveur de ces Etats selon leurs besoins et situations, et conformément aux recommandations du Conseil exécutif et de la Conférence générale qui stipulent d'accorder un intérêt particulier à ces Etats dans les programmes et activités de l'Organisation islamique.

Le Directeur général a, ensuite, passé en revue les réalisations de l'Organisation concernant les activités dédiées à Al-Qods et à la Palestine, en coopération avec la commission nationale palestinienne qui a suppléé l'Organisation dans la réalisation de ces activités. Il a rappelé à cet égard, les principales activités réalisées notamment le soutien matériel et technique apporté aux institutions éducatives en Palestine, la formation de leur personnel et responsables, en particulier l'enseignement des catégories aux besoins spécifiques et le suivi de la protection des monuments, des sanctuaires de l'islam et de la chrétienté et l'octroi de bourses d'étude.

Concernant les activités dédiées à la Bosnie- Herzégovine, le Directeur général a souligné que les activités réalisées étaient limitées étant donné que la Direction générale n'a pas reçu, en temps opportun, la réponse requise de la part des parties compétentes, exprimant par là même la disposition de la Direction générale à développer la coopération et la coordination avec les parties compétentes en Bosnie-Herzégovine, pour la mise en œuvre des activités et programmes dans de bonnes conditions.

S'agissant du soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Somalie, le Directeur général a évoqué l'envoi de nombreux

enseignants et experts pédagogiques aux écoles de Somalie et à l'université de Mogadiscio et le soutien matériel apporté à la commission nationale somalienne pour l'éducation, la culture et les sciences pour le développement de ses moyens de travail techniques, ainsi que l'octroi de nombreuses bourses d'étude aux étudiants somaliens.

Concernant les activités consacrées à la République islamique d'Afghanistan et eu égard à la particularité de la situation de ce pays, et soucieuse de faciliter la communication avec les parties compétentes en Afghanistan, l'ISESCO a procédé à la mise en œuvre, de nombreuses activités, à travers son bureau régional à Téhéran, notamment la création de dix centres de lecture, le soutien matériel et technique apporté aux institutions éducatives chargées de l'enseignement de la femme, le matériel bureautique et audio-visuel fourni à la commission nationale afghane et la tenue de cycles de formation au profit des handicapés.

Pour les activités dédiées à l'Irak, le Directeur général a indiqué que la Direction générale a été dans l'incapacité de réaliser les activités dans ce pays. Cependant, et dans le cadre de la coordination avec les parties compétentes officielles, la Direction générale a tenu de nombreux cycles de formation au profit des chercheurs et experts irakiens à Damas, Amman et le Caire sur la restauration, la gestion des sites, la documentation des biens muséologiques et la mise à la disposition de la commission nationale d'équipements bureautiques. Le Directeur général a, en outre, exprimé sa gratitude aux parties compétentes au Royaume Hachémite de Jordanie, et dans la République Arabe Syrienne et la République Arabe d'Egypte pour leur coopération avec l'Organisation dans la mise en œuvre d'activités au profit de la République d'Irak, souhaitant que les Etats membres concernés par ces activités recouvrent la paix et la sécurité le plus tôt possible.

8. Au cours des débats, les membres du Conseil se sont félicités du soutien octroyé par l'Organisation islamique aux établissements éducatifs, scientifiques, culturels et de communication à Al Qods Al-Charif, en Palestine, en Bosnie Herzégovine, en Somalie, en Afghanistan et en Irak et ont formulé les observations suivantes :

- Appeler l'ISESCO à poursuivre ses efforts dans le domaine de la préservation des monuments historiques islamiques en Afghanistan et de la qualification des spécialistes en matière de restauration.

- Octroyer davantage de soutien aux parties compétentes en Afghanistan en matière de généralisation de la scolarisation et d'alphabétisation.
- Appeler l'ISESCO à promouvoir la coopération avec les Etats membres représentés au sein du Comité du patrimoine mondial en vue de coordonner leurs points de vue et de faire face aux campagnes israéliennes incessantes visant la destruction des monuments historiques islamiques à Al Qods Al Charif et l'inscription ces derniers sur la liste du patrimoine mondial.
- Souligner la nécessité de produire et de distribuer des films documentaires sur les monuments religieux et les sites archéologiques d'Al Qods Al Charif en vue de les faire connaître à l'échelle internationale, en coordination avec les ministères de la culture et de l'information dans les Etats membres.
- Appeler l'ISESCO à poursuivre ses efforts dans le domaine de soutien des établissements éducatifs, scientifiques et culturels en Irak, en Somalie et en Bosnie Herzégovine.

A l'issue des délibérations, le Conseil exécutif a adopté le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur les programmes et activités mis en œuvre au profit de la ville sainte d'Al-Qods pour sauvegarder son identité islamique contre l'oblitération et la judaïsation, le rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, en Bosnie Herzégovine, en Somalie, en Afghanistan et en Irak et a recommandé à la 9^{ème} session de la Conférence générale de l'ISESCO de les approuver.

9. Le Directeur général a présenté son rapport sur le programme des **Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des cultures et des civilisations** et a expliqué l'intérêt accordé par l'ISESCO à ce sujet, en vertu du contenu de la charte de l'ISESCO, des résolutions de la Conférence générale et du Conseil exécutif et des recommandations de la conférence islamique des ministres de la culture en vue de formuler une conception islamique du dialogue qui soit axée sur l'approfondissement de ce concept, ses mécanismes et fondements théoriques, en leur consacrant plusieurs axes dans les plans d'action successifs de l'Organisation.

A cet égard, le Directeur général a rappelé le choix porté par le monde islamique sur l'ISESCO pour assurer le suivi du dialogue des civilisations. Ainsi, l'Organisation islamique a tenu un ensemble de conférences islamiques et colloques internationaux dont les résultats ont été concrets. En outre,

l'ISESCO a publié une série représentative d'études et de recherches sur le dialogue des cultures et des civilisations se penchant sur les bases, les mécanismes et les domaines du dialogue en islam. Parmi ces publications, citons « **Le livre blanc sur le dialogue des civilisations** » publié dans les trois langues et considéré comme document de référence utilisé dans les tribunes spécialisées. Ainsi, les efforts de l'ISESCO ont-ils été couronnés par la création de postes honorifiques appelés « **Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des cultures et des civilisations** ». Ainsi, les ambassadeurs suivants ont été désignés et des médailles de l'ISESCO leur ont été décernées. Il s'agit de Son Altesse Royale le Prince El Hassan Bin Talal, président du Forum de la pensée arabe, Son Excellence Dr Mahatir Mohamed, Ex premier ministre malaisien, Son Excellence M. Amadou Mahtar M'bow, ancien directeur général de l'UNESCO et Mme Mehriban Aliyeva, Présidente de la Fondation Heydar Aliyev et épouse du Président de la République d'Azerbaïdjan. A l'issue de son exposé, le Directeur général a passé en revue les missions qui incombaient aux ambassadeurs. Il s'agit de prononcer des allocutions dans les forums islamiques et internationaux en vue de mettre en relief les principes et les valeurs islamiques relatifs au dialogue des cultures et civilisations, fournir les conseils au Directeur général de l'ISESCO et aux instances de l'Organisation concernant les mécanismes les plus efficaces pour la conception d'une vision islamique à cet égard et proposer des programmes et projets sur le terrain, à la lumière des besoins et des priorités des Etats membres.

Au cours des débats, les membres du Conseil se sont félicités des efforts distingués accomplis par le Directeur général dans le domaine du dialogue des cultures et des civilisations. Leurs **observations** ont particulièrement porté sur les points suivants :

- Etendre la qualité d'Ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des cultures et des civilisations aux personnalités féminines distinguées et aux célébrités du monde de l'art et du sport dans le monde islamique, le but étant de tirer avantage de leur image de marque et de leur popularité afin de faire connaître le point de vue islamique sur le dialogue des civilisations et des cultures et les efforts de l'ISESCO dans ce domaine.
- Désigner, en qualité d'ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des cultures et des civilisations, des personnalités occidentales non musulmanes issues du monde des médias, de la pensée, de la culture et de la politique, connues pour leur sympathie envers le monde musulman et ses causes justes.

- Inviter les membres du Conseil exécutif à proposer des personnalités distinguées dans les Etats membres afin d'en élire certains en qualité d'ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des cultures et des civilisations.

A l'issue des délibérations, le Conseil a adopté le **rapport du Directeur général sur le Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations** et a recommandé à la Conférence générale de l'adopter.

10. Ensuite, le Directeur général a présenté le **rapport d'évaluation de l'action de l'Organisation pour les années 2004-2006**. A cet égard, il a tenu à souligner que l'Organisation était soucieuse d'améliorer les mécanismes d'évaluation interne et externe des programmes, activités et projets réalisés dans le cadre de ses plans d'action.

Il a précisé que ce rapport comprenait deux parties, la première consacrée à l'étude des principales réalisations dans le cadre du plan d'action pour les années 2004- 2006. La seconde partie traite de l'évaluation quantitative et qualitative des activités réalisées, tout en soulignant que cette évaluation repose sur les avis des participants et bénéficiaires de ces activités, des informations contenues dans les rapports des commissions nationales et des experts ainsi que des bilans et conclusions des études effectuées sur le terrain.

Le Directeur général a précisé que **l'évaluation quantitative** des activités a porté sur un total de 1252 activités réalisées parmi les activités programmées dans le cadre du plan d'action pour les années 2004-2006, soit 86% des activités. Il a considéré que cette réalisation reflétait le développement des méthodes de mise en œuvre des activités par rapport au précédent plan d'action de l'Organisation islamique. Il a ajouté que, vu la nécessité d'élargir la coopération internationale, les activités de la coopération ont connu un développement notable. Ainsi, le nombre d'activités réalisées avec les parties coopérantes est passé à 887 activités dans le plan d'action actuel par rapport à 775 activités programmées dans le précédent plan.

S'agissant de **l'évaluation qualitative** des activités, le Directeur général a précisé que la Direction générale a veillé à l'étude des résultats sur le terrain des activités réalisées pour évaluer leur intérêt et l'adaptation des moyens de leur mise en œuvre, tout en se basant sur les données recueillies à partir des formulaires adressés aux participants et aux commissions nationales et les rapports réalisés par les experts et spécialistes ainsi qu'aux rapports des

parties bénéficiaires. La Direction générale a fait état de la satisfaction ressentie quant aux activités réalisées, tout en prenant en considération quelques remarques et opinions concernant le besoin de développer les moyens de mise en œuvre des activités et d'augmenter leur durée et le choix des lieux propices pour leur réalisation.

11. Au cours des délibérations, les membres du Conseil ont exprimé leurs remerciements et leur considération quant à la ferme volonté du Directeur général de développer les méthodes d'évaluation des activités, programmes et projets mis en œuvre par l'Organisation islamique dans le cadre des plans d'action pour les années 2004-2006. **Leurs observations ont particulièrement porté sur les points suivants :**

- Appeler l'ISESCO à poursuivre le développement de son site web et à consolider ses efforts dans le domaine de la publication électronique des ouvrages et publications de l'ISESCO.
- Intensifier la coopération et la coordination avec les parties compétentes dans les Etats membres durant les étapes de la planification et de l'évaluation des activités en vue de garantir la réalisation des objectifs escomptés, liés aux exigences des Etats membres.
- Appuyer les opérations d'évaluation à l'échelle nationale en ce qui concerne les activités mises en œuvre dans les Etats membres, suivant des méthodes modernes en matière d'évaluation et de formation des ressources humaines en coordination avec l'ISESCO.
- Accorder davantage d'intérêt à la qualité des programmes et activités mis en œuvre et souligner l'importance de développement des mécanismes d'évaluation qualitative de ces activités et de formation des experts des Etats membres dans ce domaine.
- Appeler l'ISESCO à mettre l'accent sur la mise en œuvre et le suivi de certains programmes pilotes, en particulier dans le domaine de l'alphabétisation, tout en prenant en considération les ressources matérielles, techniques et humaines de l'ISESCO.

Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur l'évaluation de l'action de l'Organisation, en prenant en considération les observations et propositions de ses membres et a recommandé à la 9^{ème} Conférence générale de l'approuver.

12. Le Directeur général a présenté le rapport financier et comptes de clôture au titre de l'exercice 2005, couvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005. Il a indiqué que les cotisations des Etats membres perçues par l'Organisation en 2005 ont atteint un total de 13.481.193 \$US, dont 7.319.017 \$US représentant les quote-parts versées au titre de l'exercice 2005, et que le taux de recouvrement représente 53 % du budget annuel de l'Organisation. Il a, par ailleurs, indiqué que les ressources financières extrabudgétaires ont atteint un total de 527.193 \$US, en sus d'un montant de 808.000 \$US représentant un don de Son Altesse l'Emir de l'Etat du Qatar, du ministère du Waqf et des affaires islamiques de l'Etat du Koweït, de l'Association mondiale de l'Appel islamique en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, de la Fondation caritative islamique mondiale de l'Etat du Koweït et du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, et ce à la faveur d'intenses contacts personnels établis par le Directeur général de l'Organisation.

Le Directeur général a fait savoir qu'en raison du non versement par la majorité des Etats membres de leurs quote-parts prévues dans le budget approuvé, l'Organisation a adopté une politique de rationalisation des dépenses dans les limites des ressources disponibles, suivant les priorités et les besoins des Etats membres et à la lumière des observations du Conseil exécutif.

Concernant les dépenses effectives au titre de l'année 2005, le Directeur général a rappelé que celles-ci ont atteint un total de 8.288.713 \$US, dont 5.887.806 \$US allouées à la mise en œuvre des programmes et des activités de soutien, soit 71 % du total des dépenses.

Le rapport du Directeur général comporte également le compte de clôture et le compte d'exploitation, au 31 décembre 2005, de la Caisse d'Indemnité de Fin de Service et de la Caisse Mutuelle du Personnel de l'ISESCO.

13. Le représentant de la société d'audit a présenté un rapport sur les comptes de l'Organisation au titre de l'exercice 2005. A cet égard, il a salué la rigueur des procédures comptables et la régularité des comptes de l'Organisation. Le rapport a également montré que le compte d'exploitation reflète ce qui est établi dans les registres de l'Organisation et qu'il n'existe aucune irrégularité aux procédures en vigueur dans l'Organisation.

14. Le Président de la Commission de Contrôle financier a, ensuite, présenté le rapport de ladite Commission au titre de l'exercice 2005. Il a

précisé à cet effet que la Commission a examiné le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2005 ainsi que le rapport de la société d'audit sur les comptes de l'Organisation pour la même période. Ces deux rapports contiennent des données claires et exhaustives qui renseignent sur le bon fonctionnement financier et administratif de l'Organisation. Il a également salué l'amélioration quantitative et qualitative des programmes mis en œuvre au cours de 2005. Ensuite, il a remercié les Etats membres qui se sont acquittés de leurs contributions au titre de l'exercice 2005 et incité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, de tirer avantage des exonérations proposées en versant leurs contributions et leurs arriérés à l'Organisation.

Au terme de son exposé, le président de la Commission de Contrôle financier a recommandé au Conseil exécutif de mandater le Directeur général en vue de procéder à la vente de l'ancien siège et de mettre à profit sa valeur pour couvrir les montants versés en sus des dons récoltés pour la construction du nouveau siège permanent.

15. Au cours de leurs discussions, les membres du Conseil exécutif se sont félicités du fait que l'Organisation ait consacré une grande partie de son budget à la mise en œuvre des programmes et activités, soit 71% du budget total de l'Organisation. Les membres du Conseil ont remercié les personnalités et les parties qui ont fait des dons pour soutenir l'Organisation et salué les efforts du Directeur général pour la rationalisation des dépenses et pour avoir veillé au respect des recommandations de la Commission de Contrôle financier et de la Société d'audit. Après délibérations, **le Conseil a adopté le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2005 pour la période se situant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, le Rapport de la Société d'audit et le Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2005. Le Conseil a ensuite approuvé la soumission de ces rapports à la neuvième Conférence générale de l'Organisation et recommandé à celle-ci de les adopter.**

16. Par la suite, le Directeur général a présenté son rapport sur **les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation**, lequel fait état des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation au titre de la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, y compris les exercices écoulés, l'état des arriérés ainsi que les efforts déployés par le Conseil exécutif et le

Directeur général pour inciter les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions dans le budget de l'Organisation.

A cet égard, le Directeur général a indiqué que le montant des contributions perçues au titre de l'année 2005 a atteint **13.481.193 \$US**, dont 7.319.017 \$US au titre de l'exercice 2005 et **6.162.175 \$US** représentant les contributions versées au titre des années précédentes.

Concernant les arriérés, le Directeur général a indiqué qu'ils ont atteint 73.848.074 \$US depuis la création de l'Organisation, alors que ceux dus au titre de l'exercice 2005 ont atteint un total de 22.339.389 \$US.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'intérêt primordial accordé par le Conseil exécutif à cette question, le rapport a souligné les efforts intenses consentis par le Directeur général afin que nombre d'Etats membres s'acquittent de leurs contributions et règlent leurs arriérés et ce, dans le cadre de la résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative aux facilités de paiement des arriérés. En effet, certains Etats membres ont donné une suite favorable à cette résolution, ce qui a permis à l'Organisation islamique de percevoir un montant s'élevant à 12.429.538 \$US, proposant la prorogation d'une durée de deux ans le délai de vigueur de la Résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative à la facilitation du paiement des arriérés des Etats Membres.

17. Après délibérations, le **Conseil a adopté le rapport du Directeur général sur la situation des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation**. Il a approuvé la prorogation de la durée de vigueur pour deux années supplémentaires jusqu'à fin 2008, de la Résolution de la Conférence générale relative à la facilitation de paiement des arriérés des Etats membres au budget de l'Organisation. Il a ensuite exprimé ses remerciements au Directeur général pour l'intensification des contacts avec les Etats membres en vue d'assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions. Le Conseil a invité le Directeur général à poursuivre la coordination et la concertation avec les Etats membres ayant des arriérés, à travers les commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif pour le recouvrement de ces arriérés. Le **Conseil a, par la suite, approuvé la présentation du rapport à la 9^{ème} Conférence générale et a recommandé à celle-ci de l'adopter**.

18. Le Directeur général a présenté son rapport sur le siège permanent de l'Organisation, dans lequel il a passé en revue les actions accomplies entre les dernière et actuelle sessions du Conseil exécutif concernant la construction du siège permanent, rappelant à l'occasion les étapes antérieures du projet ainsi que les sommes qui ont été dépensées.

Après délibérations, le Conseil a adopté à l'unanimité le rapport du Directeur général sur le siège permanent et remercié les personnalités ayant fait des dons pour la construction du siège ainsi que le gouvernement du Royaume du Maroc pour les facilités accordées à l'Organisation à cet effet. Il a également exalté les immenses efforts consentis par le Directeur général pour la réalisation de cette œuvre civilisationnelle grandiose. Le Conseil a décidé de créer une commission composée de ses membres qui se chargera de proposer des appellations pour les salles et structures du Siège permanent, en ayant à l'esprit les noms des hautes personnalités qui ont contribué à la construction dudit siège.

19. Le Directeur général a présenté **le document relatif à la préparation de la 9^{ème} Conférence générale** qui comporte les projets d'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence générale. Après délibérations, le Conseil a adopté **le document relatif à la préparation de la 9^{ème} Conférence générale**, tel que proposé.
20. Concernant **le lieu et la date de tenue de la 28^{ème} session du Conseil exécutif**, le Conseil a décidé de tenir cette session durant le mois de juillet 2007 au siège permanent de l'ISESCO à Rabat.
21. A la séance de clôture, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO a pris la parole et a exprimé aux membres du Conseil ses remerciements et sa considération pour leurs propositions et points de vue pertinents et utiles, tout en les félicitant des résultats positifs de cette session. Il s'est également félicité des efforts consentis par le Président du Conseil pour diriger les séances de travail du Conseil, tout en exprimant ses remerciements et sa gratitude à tous les personnels de l'Organisation ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite des travaux de cette session.
22. Dr Al Mabrouk Ali Al Gaid, président du Conseil exécutif a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les membres du Conseil pour leur coopération et leurs brillantes contributions, lesquelles ont permis d'atteindre les objectifs escomptés. Il s'est également félicité des actions distinguées du Directeur général à la tête de l'Organisation islamique ainsi que ses collaborateurs pour permettre à l'Organisation d'accomplir sa mission civilisationnelle.



Décisions de la 27^{ème} Session du Conseil exécutif

**Siège permanent, Rabat
12-13 Dhul Qida 1427 H/ 4-5 décembre 2006**



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427H / 4 - 6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 1.1
du projet d'ordre du jour :**

Le Conseil exécutif,

- Se référant aux articles (23-25) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Projet d'ordre du jour des travaux de sa 27^{ème} session, objet du document (CE 27/2006/1.1 provisoire) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa 27^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE27/2006/1.1 adopté), annexé au Rapport final de ladite session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427H / 4 - 6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 1.2
de l'ordre du jour :**

Le Conseil exécutif,

- Rappelant la Décision (CE 26/2005/D.5.1) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 26^{ème} session (Rabat, 12–14 /12/2005) et dans laquelle celui-ci avait décidé de tenir sa 27^{ème} session au mois de décembre 2006, à Rabat, capitale du Royaume du Maroc;
- Tenant compte de la Décision (CE 27/2006/D.1.1) par laquelle le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa 27^{ème} session;
- Ayant pris connaissance du Projet de Programme de travail de la présente session, tel qu'il figure dans le document (CE 27/2006/1.2 provisoire);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte le Programme de travail de sa 27^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE 27/2006/1.2 amendé, adopté) annexé au Rapport final de l'actuelle session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427H / 4 - 6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.1
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation
dans l'intervalle entre les 26^{ème} et 27^{ème} sessions du Conseil)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 26^{ème} et 27^{ème} sessions du Conseil, tel qu'il apparaît dans les documents (CE27/2006/2.1) et (CE27/2006/2.1 addenda) ;
- Ayant suivi l'exposé présenté par le Directeur général de l'ISESCO à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions et observations exprimées par les membres du Conseil exécutif ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les vingt-sixième et vingt-septième sessions du Conseil, tel qu'il figure dans les documents (CE27/2006/2.1) et (CE27/2006/2.1 addenda), en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
- 2- Remercie le Directeur général et ses collaborateurs pour l'effort remarquable qu'ils ont déployé afin de poursuivre la mise en œuvre des programmes et rationaliser les dépenses y afférentes, en répondant, autant que faire se peut, aux besoins exprimés par les Etats membres et les communautés et minorités islamiques.
- 3- Exalte les efforts constants déployés par le Directeur général pour élargir les domaines de coopération avec les organisations internationales et régionales et les organismes islamiques et arabes, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes.

- 4-** Exalte les efforts consentis par le Directeur général en vue de répondre suivant une approche scientifique aux accusations dirigées contre l'islam et les Musulmans.
- 5-** Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427H / 4 - 6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.2
de l'ordre du jour :**

(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur les programmes et activités mis en œuvre au profit de la ville sainte d'Al-Qods pour sauvegarder son identité islamique contre l'oblitération et la judaïsation)

Le Conseil exécutif,

- Rappelant les résolutions et décisions adoptées lors des sessions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif concernant « la protection de l'identité islamique de la ville sainte d'Al-Qods contre l'oblitération et la judaïsation », notamment la Résolution (CG8/2003/R2.3) adoptée par la 8^{ème} session de la Conférence générale ;
- Ayant pris connaissance du document (CE27/2006/2.2) relatif au « rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur les programmes et activités mis en œuvre au profit de la ville sainte d'Al-Qods pour sauvegarder son identité islamique contre l'oblitération et la judaïsation » ;
- Ayant pris connaissance du contexte difficile dans lequel vit le peuple palestinien à Al-Qods, des agressions criminelles perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes, ainsi que des manœuvres destinées à occulter et judaïser le cachet islamique d'Al-Qods Al-Charif ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le document (CE27/2006/2.2) relatif au « rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur les programmes et activités mis en œuvre au profit de la ville sainte d'Al-Qods pour sauvegarder son identité islamique contre l'oblitération et la judaïsation ».

- 2- Dénonce les agressions israéliennes, la profanation des lieux saints de l'islam et la destruction des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif et dans l'ensemble des territoires palestiniens.
- 3- Remercie le Directeur général pour la bonne application des décisions relatives à la ville d'Al-Qods Al-Charif et pour les efforts et les initiatives qu'il a entrepris dans ce sens, et l'invite à poursuivre la mise en œuvre des programmes et activités destinés aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de la ville d'Al-Qods Al-Charif afin de protéger son cachet culturel et ses caractéristiques civilisationnelles.
- 4- Invite les Etats membres à accorder une attention prioritaire à la ville d'Al-Qods Al-Charif dans les forums internationaux, de manière à défendre l'essence de son appartenance arabo-islamique et son identité et à soutenir ses institutions nationales palestiniennes.
- 5- Réaffirme ses décisions antérieures relatives à la situation d'Al-Qods Al-Charif.
- 6- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427H / 4 - 6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.3
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de
l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles de Palestine)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation ;
- Rappelant les résolutions antérieures prises par la Conférence générale lors de ses sessions successives concernant le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine ;
- Ayant pris note du rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, objet du document (CE27/2006/2.3) ;
- Ayant pris connaissance de l'épreuve difficile que traverse le peuple palestinien victime des agressions criminelles perpétrées injustement par les autorités d'occupation israéliennes, ainsi que du blocus imposé aux villes palestiniennes et à ses institutions éducatives, scientifiques et culturelles ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le document (CE27/2006/2.3) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine ».
- 2- Souligne la nécessité de mettre un terme au processus de colonisation et aux pratiques criminelles perpétrées par les autorités de l'occupation israéliennes,

attentatoires à la légalité internationale et agir en vue de la cessation de ces pratiques et du démantèlement des colonies israéliennes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité.

- 3- Remercie le Directeur général pour les efforts soutenus qu'il déploie en faveur des institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, et l'invite à redoubler d'effort pour apporter le soutien nécessaire aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Palestine, en leur accordant la priorité dans les programmes prévus au Plan d'action et budget pour les années 2007-2009.
- 4- Réaffirme les décisions et résolutions antérieures pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence générale.
- 5- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.4
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de
l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles de Bosnie-Herzégovine)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation ;
- Rappelant les décisions antérieures adoptées par le Conseil exécutif sur « le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Bosnie-Herzégovine » ;
- Ayant examiné « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Bosnie-Herzégovine » objet du document (CE27/2006/2.4);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. Adopte le document (CE27/2006/2.4) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Bosnie-Herzégovine».
2. Invite le Directeur général à élaborer des programmes dédiés à la Bosnie-Herzégovine et à les mettre en œuvre dans le cadre des programmes et activités des Directions de l'ISESCO.
3. Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.5
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de
l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles de Somalie)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation ;
- Rappelant les décisions antérieures adoptées par le Conseil exécutif sur « le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Somalie » ;
- Ayant examiné « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Somalie » objet du document (CE27/2006/2.5) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte le document (CE27/2006/2.5) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Somalie ».
- Réaffirme les décisions et résolutions antérieures pertinentes du Conseil exécutif et de la Conférence générale.
- Remercie le Directeur général pour la bonne application des résolutions et décisions susmentionnées.
- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.6
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de
l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles d'Afghanistan)**

Le Conseil exécutif,

Se fondant sur les objectifs et les principes stipulés dans les Chartes de l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture;

Rappelant le communiqué final de la dixième conférence islamique au sommet (Putrajaya, Malaisie, 20-21 Sha'aban 1424 H, 16-17 octobre 2003);

Rappelant le communiqué final de la trente troisième conférence islamique des ministres des affaires étrangères et la déclaration de Bakou adoptée par la conférence islamique des ministres des affaires étrangères (Baku, République d'Azerbaïdjan, 19-21 juin 2006) ;

Rappelant les décisions antérieures adoptées par le Conseil exécutif sur « le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Afghanistan » ;

Considérant que la guerre imposée au peuple afghan et les décennies de conflit traversées par le pays ont occasionné de grandes pertes de vies, des souffrances humaines énormes, une destruction massive des propriétés publiques et privées, de sérieux dommages causés à

l'infrastructure économique et sociale, de grands flux de réfugiés et le déplacement forcé d'un grand nombre de personnes ;

Exprimant son souci profond quant à l'ampleur de la destruction des établissements oeuvrant dans les domaines de compétence de l'ISESCO (éducation, sciences, culture et communication) ;

Ayant examiné le document (CE27/2006/2.6) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Afghanistan » ;

Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit :

- 1- Adopte le document (CE27/2006/2.6) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Afghanistan » ;
- 2- Apprécie hautement l'assistance fournie par l'ISESCO et la communauté internationale au peuple afghan, en réponse aux besoins humanitaires continus et la reconstruction de l'Afghanistan ;
- 3- Se félicite des réalisations du gouvernement de la République islamique d'Afghanistan pour instaurer la démocratie, construire l'état, réhabiliter et réactiver les établissements éducatifs, scientifiques, culturels et de communication au sein du pays ;
- 4- Invite la Direction générale à renforcer l'appui apporté dans le cadre du Plan d'action triennal et budget de l'ISESCO pour les années 2007-2009 au gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, dans les domaines de compétence de l'ISESCO et exhorte les Etats membres et les bailleurs de fonds à contribuer à la reconstruction des établissements éducatifs, scientifiques, culturels et de communication en Afghanistan ;
- 5- Recommande à la 9^{ème} conférence générale d'exonérer l'Afghanistan de sa contribution pour le plan d'action et budget de l'ISESCO pour les années 2007-2009, eu égard les difficultés financières rencontrées par le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ;
- 6- Demande à la Direction générale de mettre à jour en collaboration avec le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan le programme global de soutien élaboré par l'ISESCO, et ce à la lumière de l'assistance apportée par l'Organisation dans le cadre de son plan d'action pour les années 2007-2009 et rendre compte de son évolution à la prochaine session du conseil exécutif ;
- 7- Remercie le Directeur général pour la bonne application des décisions et résolutions susmentionnées ;
- 8- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.7
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de
l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles d'Irak)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation ;
- Rappelant les décisions antérieures adoptées par le Conseil exécutif sur « le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Irak » ;
- Ayant examiné le document (CE27/2006/2.7) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Irak » ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte le document (CE27/2006/2.7) concernant « le Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006 sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles d'Irak » ;
- Réaffirme les décisions et résolutions antérieures rendues par le Conseil exécutif et la Conférence générale à cet effet ;
- Remercie le Directeur général pour la bonne application des décisions et résolutions susmentionnées ;
- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.8
de l'ordre du jour :
(Rapport du Directeur général sur le
Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour
le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur l'Article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant examiné le document (CE27/2006/2.8) présenté par le Directeur général à ce propos ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le rapport du Directeur général sur « le Programme relatif aux Ambassadeurs de l'ISESCO pour le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations » ;
- 2- Exprime ses remerciements au Directeur général pour les efforts consentis en vue de la mise en œuvre de ce projet et l'invite à poursuivre la coordination et la concertation à ce sujet avec les parties concernées ;
- 3- Appelle le Directeur général à augmenter le nombre des Ambassadeurs de bonne volonté de l'ISESCO et à élargir leurs domaines d'intervention aux questions prioritaires pour les Etats membres liées aux objectifs et missions de l'Organisation, et à présenter des propositions pertinentes aux prochaines sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale ;
- 4- Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.9
de l'Ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général pour les années 2004-2006
sur l'évaluation de l'action de l'Organisation)**

Le Conseil exécutif,

- Se basant sur le deuxième alinéa du dispositif de la décision (C.E. 12/91/D.2.5) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa douzième session, lequel alinéa a invité le Directeur général à présenter régulièrement un rapport sur l'évaluation de l'action de l'Organisation à la session du Conseil exécutif qui précède immédiatement la tenue de la session ordinaire de la Conférence générale;

- Considérant, à la lumière du rapport d'évaluation de l'action de l'Organisation, objet du document (CE27/2006/2.9), que le Directeur général a mis en application les décisions du Conseil comme il se doit, en incorporant dans ledit document les données de l'évaluation externe des programmes et activités exécutés dans le cadre du Plan d'action 2004-2006 ;

- Ayant suivi l'exposé du Directeur général ;

- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit :

1. Adopte le rapport d'évaluation de l'action de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE27/2006/2.9), en prenant en considération les observations des membres du Conseil.
2. Rend hommage aux efforts du Directeur général et de ses collaborateurs visant l'amélioration des méthodes d'évaluation de l'action de l'Organisation et invite celui-ci à renforcer davantage les mécanismes de l'évaluation interne et externe, de manière à rehausser la qualité de travail de l'Organisation.

3. Invite les Etats membres à réagir plus favorablement aux opérations de l'évaluation externe entreprises par la Direction générale de l'Organisation et favoriser la collaboration avec les experts dans les Etats membres, dans le cadre de l'exécution des programmes et activités de son Plan d'action.
4. Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.10
de l'ordre du jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la
Société d'Audit et Rapport de la Commission
de Contrôle financier au titre de l'exercice 2005)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur :
 - * les Articles (16) et (19) de la Charte;
 - * les Articles (19), (20), (24) et (29) du Règlement financier;
 - * l'Article (21), alinéas (b, c et d) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2005, tels qu'ils figurent dans le document (CE27/2006/2.10);
- Ayant entendu les explications du Directeur général et de ses collaborateurs à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions exprimées,

décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2005, tels qu'ils figurent dans le document (CE27/2006/2.10).

2. Se félicite des efforts consentis par le Directeur général dans le recouvrement des ressources financières, la rationalisation des dépenses et le perfectionnement des méthodes de travail et l'appelle à poursuivre ses initiatives ainsi que ses contacts avec les donateurs pour avoir un maximum de soutien à l'action de l'Organisation.
3. Approuve les recommandations de la Commission de Contrôle financier concernant la gestion du nouveau siège de l'Organisation ainsi que les mesures entreprises en vue de la vente de l'ancien siège, conformément aux procédures administratives et juridiques relatives à la vente des biens de l'Organisation, et le versement des fonds résultant de la vente dans le fonds de réserve de l'Organisation.
4. Adresse ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons de soutien à l'Organisation.
5. Remercie la Commission de Contrôle financier et la Société d'Audit pour la préparation du Rapport.
6. Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 2.11
de l'ordre du jour :**

(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres
au budget de l'Organisation et le redressement de la situation
financière de l'Organisation)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement financier ;
- Rappelant les décisions et résolutions adoptées à ce sujet lors des précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, notamment :
 - * la résolution (CG 7/2000/R.2.5) adoptée lors de la septième Conférence générale (Rabat, 22-24/11/2000) qui a invité le Directeur général à effectuer des visites spéciales dans les Etats membres ayant des arriérés afin d'y rencontrer les responsables concernés, et à intensifier ses efforts en vue d'inciter les Etats membres de l'Organisation à verser leurs contributions et arriérés;
 - * la décision (CE 24/2003/D.3.2) adoptée lors de la vingt-quatrième session du Conseil exécutif (Téhéran, 21-25/12/2003), par laquelle le Conseil a adopté le rapport du Conseil exécutif sur les critères d'exonération des Etats membres de leurs arriérés;
 - * la résolution (CG 8/2003/R.3.2) adoptée lors de la huitième Conférence générale (Téhéran, 27-29/12/2003);
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des opinions exprimées ;

décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE27/2006/2.11).
2. Invite le Directeur général à poursuivre la coordination, la concertation et les contacts avec les Etats membres ayant des arriérés à travers les membres de la Conférence générale, du Conseil exécutif et les commissions nationales, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil en la matière.
3. Réaffirme les résolutions et décisions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif – susmentionnées – prises à ce sujet.
4. Remercie les Etats membres qui ont répondu favorablement à la décision du Conseil exécutif et à la résolution de la Conférence générale relatives aux facilités de règlement des arriérés dus à l'Organisation.
5. Approuve la prorogation de deux années la durée de vigueur de la Résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative aux facilités de paiement des arriérés en tant que mesure incitative pour les Etats qui n'ont pas pu en bénéficier.
6. Exprime ses remerciements et sa considération au Directeur général pour ses démarches intenses auprès des Etats membres en vue d'assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions et le renforcement de la coopération avec les organisations internationales en vue de soutenir les programmes et activités de l'Organisation.
7. Approuve la présentation du Rapport à la 9^{ème} Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

Rabat, Royaume du Maroc

12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2005

Décision concernant le point 2.12

de l'ordre du jour :

**(Rapport du Directeur général sur le siège
permanent de l'Organisation)**

Le Conseil exécutif :

- Rappelant les résolutions et décisions des précédentes sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif à ce sujet, notamment la décision de la 26^{ème} session du Conseil (CE 26/2005/D.2.4) ;
- Ayant pris connaissance du « Rapport du Directeur général sur le siège permanent de l'Organisation », objet du document (CE 27/2006/2.12) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur le projet de construction du siège permanent de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE 27/2006/2.12).
2. Exprime ses remerciements aux personnalités qui ont fait des dons pour la construction du siège permanent de l'Organisation.
3. Remercie le gouvernement du Royaume du Maroc pour les facilités mises à la disposition de l'Organisation pour la construction de son siège permanent.
4. Exalte les grands efforts consentis par le Directeur général en vue de la construction de cet édifice remarquable en un minimum de temps et à un coût raisonnable, et lui réitère ses remerciements ainsi qu'à ses collaborateurs pour le travail accompli à cet égard.
5. Crée une commission composée des membres du Conseil exécutif en vue de proposer des appellations pour les salles du siège permanent et ses structures, en ayant à l'esprit les noms des hautes personnalités ayant contribué à la construction du siège.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / 4-6 décembre 2006**

**Décision concernant le point 3.1
de l'ordre du jour :**

(Préparation de la 9^{ème} session de la Conférence générale)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (21), alinéa (g) du Règlement intérieur du Conseil ;
- Ayant pris connaissance du Projet d'ordre du jour et du Projet de Programme de travail de la Conférence générale ;

Décide ce qui suit :

- Adopte le projet d'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence générale tels qu'ils figurent dans les documents (C.G.9/2006/1.2) et (C.G.9/2006/1.3).



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 27^{ème} session

**Rabat, Royaume du Maroc
12-14 Zhul Qida 1427 H / décembre 2006**

**Décision concernant le point 3.2
de l'ordre du jour :**

(Date et lieu de tenue de la 28^{ème} session du Conseil)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule que le Conseil fixe, au cours de chaque session, le lieu ainsi que la date de sa session suivante ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Tient la vingt-huitième session du Conseil exécutif au cours de la première semaine du mois de juillet 2007, au siège permanent de l'ISESCO, à Rabat.